

Réf: Dossier N° 068731

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « Cabinet d'expertise et de formation vie » en abrégé « CEF-VIE »

Siège social Abidjan, Abobo, N'DOTRE, Lot 462, Ilot 4334

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/01/2022 , et enregistrés au CEPICI le 07/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « Cabinet d'expertise et de formation
vie » en abrégé « CEF-VIE »

Objet :

- INCENDIE
- ETUDE TECHNIQUE
- AUDIT DE SECURITE INCENDIE
- ORGANISATION
- PLAN DE FORMATION
- ASSISTANCE OPERATIONNELLE
- ASSISTANCE POUR CERTIFICATION ISO 9001 ET 14001
- FORMATION ET RECYCLAGE
- EXERCICE DE SIMULATION
- ELABORATION DE PLAN D'URGENCE ET PLAN D'OPERATION INTERNE
- SECOURISM
- GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- RISQUES TECHNOLOGIQUES
- SECURITE ENVIRONNEMENTALE
- SECURITE ELECTRIQUE, DIVERSES PRESTATIONS

La gestion, l'administration, la location et la vente de tous biens

- Le traitement des métaux et l'équipement industriels

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, N'DOTRE, Lot 462, Ilot 4334

Dirigeant(s) : M SOYRE BANGALY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00275 du 26/01/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°02910/GTCA/RC/2022 du 26/01/2022

